

Aurillac, le 1<sup>er</sup> mars 2022

*Service de l'Economie Agricole*

**22, rue du 139<sup>ème</sup> R.I. - BP 10414  
15004 AURILLAC CEDEX**

**04.63.27.66.00**

**Dossier n° : AE 22.0041**

**Demandeur : GUIBERT Olivier**

**Date d'enregistrement de la demande : 10/01/2022**

**Date limite de candidature : 09/04/2022**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 09/05/22.

- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
SAINT-SANTIN-DE-MAURS	4,42	GUIBERT Olivier	Section A 571a, Section B 585,586,597,668,750a,896,962,
SAINT-SANTIN-DE-MAURS	2,81	GIROIX André	Section B 589,598,599,
SAINT-SANTIN-DE-MAURS	2,58	MALBERT Jean	Section B 602,604,605,606,646,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière